

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT

Référence : 2023-01-01

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2022 :

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2022-322	Abonnement Actuel-Cidj	CIDJ	564,00 €	05/12/2022
2022-326	Logiciel Inforizon	FONDATION JAE	574,56 €	07/12/2022
2022-327	Buffet à l'issue du Forum de l'orientation du 12 janvier 2023	COLLEGE LE CHAMPIVERT AGENT COMPTABLE	300,00 €	12/12/2022

Article 2 : Ampliation

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le 05/01/2023

Pierre EELBODE

